



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Lutte contre le VIH et protection des étrangers séropositifs

Question écrite n° 3798

Texte de la question

M. Andy Kerbrat attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la lutte contre le VIH et le respect de l'arrêté du 5 janvier 2017. En cette journée dédiée à la lutte contre le VIH et de soutien à la recherche en matière infectieuse, M. le député tient à l'interpeller sur un chiffre pour le moins inquiétant celui de la baisse du taux de dépistage de 14 %, près de 5 000 personnes ont découvert leur séropositivité. L'ANRS estime qu'entre 20 000 et 25 000 personnes seraient actuellement contaminées sans le savoir, ne pouvant donc pas bénéficier des traitements permettant de bloquer l'évolution de la maladie et d'empêcher sa transmission. Quel est donc sa stratégie de prévention pour étendre les capacités de dépistage surtout en dehors des grandes métropoles. Quel est donc sa stratégie pour multiplier les dépistages ? À la suite de son enquête de terrain sur la disponibilité de la PrEP en CEGIDD, AIDES a pointé une disparité régionale d'une part sur la disponibilité de la PrEP qui atteint les 100 % dans certaines régions quand elle est en dessous des 50 % dans d'autres, d'autre part les délais d'accès à une consultation de prévention et de sept jours médian mais qui peut les dépasser largement dans certaines régions. Certains CEGIDD comme celui de Nantes souffrent d'un manque de moyens humains et matériels. La PrEP est un outil important dans la stratégie de lutte contre le VIH-sida et dans la prévention diversifiée mais reste encore inconnue du grand public, loin des objectifs de mise sous PrEP qui permettraient d'infléchir la dynamique de l'épidémie. Il lui demande quels moyens il met en œuvre pour mettre fin à cette disparité régionale et pour informer sur l'existence de ce traitement préventif. Suite à plusieurs interpellations des associations de santé communautaire et d'aide aux exilées et exilés qui alertent sur les violations à répétition de l'arrêté du 5 janvier 2017 attaquant ainsi la pérennité du séjour et des soins des personnes étrangères séropositives. Or l'enquête ANRS Parcours a démontré que près de la moitié de ces personnes sont contaminées après leur arrivée en France. Aussi, il lui demande quelles actions il envisage de mettre en place pour protéger ces personnes, leur accès aux soins et aux traitements, ainsi que pour assurer l'effectivité des dispositions prévues par l'arrêté du 5 janvier 2017.

Données clés

Auteur : [M. Andy Kerbrat](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3798

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2022](#), page 5967

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)